

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	41 (1912)
Heft:	5
Rubrik:	Chronique scolaire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Cette publication modeste est très recommandable aux jeunes gens qui veulent faire une étude à la fois utile et attrayante des langues allemande ou française. Ils y trouveront, traduits dans l'un ou l'autre idiome, sous une forme aussi irréprochable qu'on peut le désirer et en regard du texte original, des dialogues, des lettres commerciales et des morceaux de lecture dans les genres les plus divers, mais toujours choisis de façon à être lus de tous. C'est un excellent moyen d'enrichir le vocabulaire, de s'approprier par la pratique les expressions diverses et de s'habituer à la structure propre à chacune des deux langues. En outre, le journal facilite les échanges de lettres (pour correction réciproque), de cartes postales illustrées et de timbres-poste.

Numéros spécimens gratis sur demande par l'Administration du *Traducteur*, à La Chaux-de-Fonds (Suisse).

V

La jeune Ménagère, journal destiné aux jeunes filles. — Administration : Pré-du-Marché 9, Lausanne.

Sommaire du numéro de février 1912 : C. Vautel : Février, poésie (avec gravure). — E. Forêt : Premiers pas dans le monde. — Clara Gaillard-Dupuis : Fourmi et Papillon, poésie. — Les dix petits travailleurs de la fée Vert-d'Eau. — Economie domestique : L'entretien du linge, Mayonnaise. Lentilles. Pudding au pain anglais. — Concours d'arithmétique. — Travaux manuels (avec 4 gravures) : Pantoufle, porte-montre, Chaussons d'enfant au crochet. — Résultat du concours de cartes postales. — Avis important.

CHRONIQUE SCOLAIRE

Fribourg. — *Conseil d'Etat.* — (Séance du 9 février). Le Conseil d'Etat ratifie la convention passée, le 27 janvier 1912, entre la Société économique et d'utilité publique de Fribourg d'une part, et la Direction de l'Instruction publique d'autre part, à l'effet de déterminer les rapports de ladite Société avec la Bibliothèque cantonale et universitaire.

— Il affecte au fonds général des donations une somme de 200 fr. envoyée par un anonyme en témoignage de sympathie pour l'Université.

— Il nomme : M. l'abbé Jules Bondallaz, à Fribourg, professeur de religion et de sociologie au Technicum ; M. l'abbé Elie Morand, à Fribourg, professeur de religion à l'école supérieure de commerce de jeunes filles ; M. l'abbé Nicolas Peissard, à Fribourg, professeur de religion à l'école professionnelle des garçons de la ville de Fribourg ; M. Ernest Flückiger, à Biel, professeur à l'école secondaire de la

ville de Morat; M. Alphonse Renevey, à Estavayer-le-Lac, professeur à l'école secondaire de la Broye, à Estavayer, et sous-directeur de cet établissement; M^{me} Fernande Maire, de La Sagne (Neuchâtel) institutrice à l'école mixte de Motier (Haut-Vuilly).

— † *M. Siméon Ecoffey.* — Le corps enseignant vient de perdre un de ses membres les plus méritants. Originaire de Villars-sous-Mont, M. S. Ecoffey est entré en 1882 à l'Ecole normale où il fit d'excellentes études, occupant toujours les premiers rangs de sa classe. Après avoir obtenu son brevet d'instituteur, il fut nommé à Broc où il fonctionna pendant quinze ans, puis à Châtel-St-Denis où il dirigea l'école supérieure durant six ans. En 1905, il revint à Broc, et c'est à ce dernier poste qu'il vient de succomber à la peine après une longue et pénible maladie chrétientement supportée.

Les funérailles ont eu lieu le 13 février à Broc au milieu d'un imposant concours de parents et amis, des membres du corps enseignant de la Gruyère ayant à leur tête M. Currat, inspecteur scolaire et M. Demierre, directeur de l'école secondaire, de nombreuses délégations de Sociétés entre autres l'« Harmonie » de Broc dont le défunt fut le premier directeur, la « Chorale » et la Société de gymnastique de Châtel-St-Denis.

Instituteur zélé et conscientieux autant que bon père de famille, M. S. Ecoffey a eu la lourde charge de l'éducation de dix enfants. Un de ses fils, Henri, suit actuellement les cours de l'Ecole normale et se prépare à entrer dans la même carrière que son regretté père.

Nous présentons nos plus sincères condoléances à la mère et aux enfants.
Alexandre LEVET.

— *Le nouveau manuel fédéral de gymnastique.* — Le *Luzerner Tagblatt* annonce que la révision du nouveau manuel fédéral de gymnastique est achevée et qu'au printemps prochain, cet ouvrage pourra être distribué aux écoles et au corps enseignant. D'après les nouvelles prescriptions, l'enseignement de la gymnastique commencera dorénavant en première année scolaire, et non plus seulement en quatrième. Au cours élémentaire, on prévoit deux heures par semaine. Au cours moyen, on a supprimé un grand nombre d'exercices aux engins. Les exercices d'ordre sont réduits à un minimum; par contre, on a introduit des exercices de respiration et l'exécution lente des mouvements d'après la méthode suédoise. Pendant l'hiver, les leçons de gymnastique peuvent être remplacées par le jeu, les courses, les marches, etc. Le manuel est illustré.

Genève. — Le Conseil d'Etat a approuvé un projet de loi augmentant le traitement des régents des écoles secondaires rurales et supprimant les indemnités de logement. Le projet alloue à ces instituteurs 4,000 fr. par an, plus des augmentations de 150 fr., portant au bout de cinq ans le maximum du traitement à 4,750 fr. Les régents seront tenus d'habiter la commune où est située l'école qu'ils dirigent.

Allemagne. — En vertu de la loi de juillet 1910, les instituteurs retraités du Grand duché de Bade jouissent d'avantages précieux. Ils sont employés de l'Etat ; ce dernier les nomme et les paye. Les communes sont tenues de fournir directement à l'Etat les sommes déterminées au budget pour l'instruction. A la campagne, les instituteurs définitifs ont un traitement initial de 1,600 marks, avec progression jusqu'au maximum de 3,200 marks, et sans compter le logement. Fribourg donne 4,200 marks, Heidelberg 4,500, Mannheim 4,900 ; le minimum dans ces villes est de 2,400 marks.

La pension de retraite s'élève au 75 % du traitement. Après 10 ans de service, elle est de 33 % et monte chaque année de 1 $\frac{1}{2}$ % jusqu'à 75 %. Pendant 3 mois après la mort de son mari, la veuve reçoit le traitement entier et peut occuper l'appartement. Après cette date, elle reçoit la moitié de la retraite de son mari ; chaque enfant jusqu'à 18 ans, la moitié de ce que reçoit la mère. Si la veuve se remarie, la pension cesse pour elle, mais continue pour les enfants.

L'école normale comprend 6 années d'études. A la sortie de cette école, le jeune homme doit passer un examen. Après l'obtention du certificat, il est nommé sous-maître et reçoit un traitement de 1,000 marks. Après trois ans d'apprentissage, il fait son examen pour devenir maître définitif. Ce dernier examen comprend deux parties ; la réussite de la première donne droit à un poste dans une école primaire et la réussite de la seconde, à un poste dans une école primaire supérieure. Cette seconde épreuve est nécessaire pour ceux qui se destinent à l'enseignement dans les villes de plus de 10,000 habitants.

France. — Un père de famille écrivait dernièrement au *Journal des Débats* :

J'ai mis cet automne dans un lycée de Paris, mon fils, âgé de onze ans, comme externe. J'ai été promptement surpris de le voir se rendre deux fois par jour aux classes avec une quantité de livres et de cahiers dont le poids fatiguait et fatigüe encore son propre bras. J'ai cru d'abord qu'il manquait d'habitude ou de méthode ; j'ai, à plusieurs reprises,

analysé le contenu de sa serviette; j'ai interrogé des camarades et des parents et j'ai dû me rendre à l'évidence : mon fils, devenu lycéen, est en même temps devenu portefaix. Serait-ce de l'éducation physique? Ce serait alors la plus détestable et je n'ai nul besoin d'insister sur les inconvénients qu'il y a, pour un garçon en pleine croissance, à promener des poids trop lourds dans des attitudes innommées. J'ai donné à mon fils, pour remplacer sa serviette, un havre-sac qu'il porte sur le dos; c'est sans enthousiasme et seulement pour choisir le moindre de deux maux. Et voilà que mercredi le sac s'est trouvé trop petit; mon lycéen avait encore des cahiers sous les bras.

La classe du matin exigeait ce jour-là : une grammaire française, un volume d'exercices, un d'auteurs choisis, un de fables de La Fontaine, un de « scènes choisies », une grammaire latine, un vocabulaire latin, une « méthode latine », un volume d'analyse logique, un *epitome historiae sacrae*, un volume de textes latins, un cahier de brouillons, un cahier de textes de versions ou de thèmes latins, un cahier de textes français, un cahier de préparations allemandes, un cahier de règles allemandes, un cahier de dictées allemandes, un autre cahier d'allemand, un carnet de correspondance, sans parler des plumes, encrifier, devoir au net.

Cet écolier-portefaix ne se rencontre pas qu'à Paris. Bien heureux encore quand ce n'est pas une fillette qui ploie sous le fardeau.

— M. Frédéric Masson s'est plu naguère à parcourir les tomes de la *Bibliothèque de France*, pour se rendre compte si les progrès de l'éducation populaire étaient en rapport avec l'augmentation du nombre des livres publics. Il apparaît que non. En un siècle, le chiffre des livres nouveaux n'a que doublé, ce qui surprendra beaucoup de gens. Il en paraissait 5,442 en 1812; il n'en est pas sorti de presse plus de 12,625 en 1910. Sous le second empire, ce chiffre était à peu près le même qu'aujourd'hui. De 1860 à 1869, il a paru 120,521 livres nouveaux; de 1901 à 1910, il en a paru 120,625. La principale augmentation concerne les publications périodiques, dont le nombre s'accroît chaque année. En 1901, paraissaient 107 périodiques; en 1908, il n'y en avait pas moins de 1,278.

En France comme ailleurs, notamment en Angleterre, la masse ne lit plus guère que des journaux ou des « magazines ».

